

## **Décret gouvernemental**

### **modifiant le décret gouvernemental sur les substances, préparations et plantes psychotropes**

Conformément à la décision du gouvernement, les annexes I et IV du décret gouvernemental sur les substances, préparations et plantes psychotropes (543/2008), tel que modifié par le décret 1019/2022, sont *modifiées* comme suit:

Le présent décret entre en vigueur le 25 septembre 2023.

Helsinki, le 31 août 2023

Ministre de la Sécurité sociale Sanni Grahn-Laasonen

Elina Kotovirta, conseillère ministérielle

*Annexe IV*

Les substances suivantes:

5-MeO-DMT (5-méthoxyméthyltryptamine, 2-(5-méthoxy-1*H*-indol-3-yl)-*N,N*-diméthyléthaneamine)